



FLASH INFOS

Novembre/Décembre 2011

Bonjour à toutes et à tous,

Nouvelles exigences douanières, particularités de certains pays, nouveautés réglementaires, recommandations à l'export, procédures de dédouanement, d'enregistrement ou d'inspection des produits, conseil en formalités internationales, documentation, évènements...

Notre Flash infos a pour objectif *de vous informer, de répondre à vos demandes, à vos attentes.*

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et des thèmes que vous souhaitez voir aborder !

SOMMAIRE

Actualités réglementaires

Dossiers

Brèves

Formation - Actions collectives - Evènements

Service Règlementations et Formalités internationales

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Sources : <http://www.lexportateur.com> - <http://www.ubifrance.fr>

Notre service vous informe sur les documents nécessaires à l'export, au transport, à l'assurance, à l'étiquetage, en fonction des pays destinataires de votre exportation.

Dernières modifications intervenues :

Arabie Saoudite – Suppression 120 Volt

Le Décret du 31/08/2010 prévoit la suppression progressive des produits 120V en Arabie Saoudite

- Les importations de produits en 120V seront interdites à partir du 21 Mai 2012 :
- Les produits en double voltage V seront interdits à partir du 28 Février 2016. Seuls les produits en 220V seront autorisés.

Les importations de pièces détachées de produits 120V seront interdites à partir du 20 Novembre 2025.

Argentine – Non renouvellement automatique des licences

La Commission européenne encourage les entreprises européennes à apporter des preuves concrètes de non renouvellement automatique des licences afin d'ouvrir un cas d'entrave à l'OMC contre l'Argentine. La Commission attend aussi le soutien des Etats-Unis, du Canada et du Japon.

Source : Ubifrance

Biélorussie – Certificat de conformité

Une nouvelle liste des produits soumis à certification de conformité entre en vigueur le 11/12/2011. Les anciens certificats seront valables jusqu'à leur date d'expiration.

Source : Comité de normalisation et de métrologie biélorusse.

Botswana – Mise en place d'un contrôle de conformité

Un contrôle de conformité a été mis en place depuis le 01/10/2011 sur un certain nombre de produits. Contacter INTERTEK au 02 32 63 31 65.

Chine – Restrictions à l'importation sur les principes actifs de produits pharmaceutiques (API)

La Commission européenne rappelle que depuis plusieurs années les autorités chinoises imposent aux exportateurs de pays tiers des standards de qualité plus élevés qu'elles n'en imposent aux producteurs domestiques d'API.

Un dialogue est toujours entretenu avec les autorités chinoises mais les progrès sont lents. La Commission demande à l'industrie des informations fiables et actualisées sur l'impact des barrières à l'importation visant les API.

Source : Ubifrance

Corée du Sud – FAQ

Mise en place par les Douanes françaises d'une FAQ sur la mise en œuvre de l'accord Corée du Sud/ Union européenne.

Corée du Sud – Mise en place de l'Advanced Manifest System

Afin de renforcer la sécurité et d'améliorer les procédures de dédouanement à l'importation comme à l'exportation, les douanes coréennes mettent en place un système de déclaration préalable des manifestes nommé « Advanced Manifest System », effectif depuis le 1^{er} Décembre 2011.

Source : Korean Customs Services

Emirats Arabes unis – Exemptions de présentation de documents

Une note des Douanes 1/2011 du 1^{er} Novembre 2011 nous informe que certaines déclarations en douane enregistrées par voie électronique (Misral2) sont désormais exemptées de présentation des documents papier, et ce dans un but de simplifier le process de dédouanement. Sont concernées :

- Les procédures de transit et de transbordement
- Les transferts intra zone franche
- Les déclarations d'exportation simples
- Les déclarations de réexportation pour les marchandises importées en ayant acquitté les droits de douane
- Les déclarations d'import effectuées par des intégrateurs
- Etc...

Les documents devront être conservés pendant 5 ans.

Source : Douanes EAU

Guinée Bissau : Bordereau de suivi de cargaison

Entrée en vigueur d'un bordereau de suivi de cargaison.

Source : site l'exportateur

Inde – Auto-évaluation douanière

Dans la perspective de facilitation des échanges, les Douanes indiennes ont introduit la notion d'auto-évaluation dans la Loi douanière. La responsabilité incombe à l'importateur ou à l'exportation qui remplit la déclaration.

Source : Central Board of Excise and Customs.

Inde – Interdiction d'importation de sacs plastiques

Depuis fin Novembre, l'importation, la vente, le stockage et l'utilisation des sacs plastiques sont interdits sur le territoire de DELHI.

Les protections en plastique des magazines ou cartes sont également concernées.

En revanche, les plastiques utilisés pour les emballages alimentaires, le lait et les plantes sont autorisés.

Source : Department of Environment, Forests and Wildlife.

Indonésie – Etiquetage des compléments alimentaires et des médicaments

Les médicaments et compléments alimentaires contenant des ingrédients d'origine porcine doivent présenter sur leur étiquette la mention « Containing pork » écrite en noir dans un encadré noir sur fond blanc.

Pour les médicaments, la phrase « In its production process it touches on material originating from pork » doit apparaître en noir dans un cadre noir sur fond blanc.

Le titre alcoolémique doit également figurer sur l'étiquette en pourcentage lors ces produits.

La date d'expiration doit apparaître sous la forme mois/année ou sous la forme jour/mois/année lorsqu'elle est inférieure à 3 mois.

Source : Head of the Food and Drug Supervisory Board

Lybie – Nouveau tarif douanier

Le Conseil National de Transition vient de publier un Décret imposant un droit de douane unique de 5% excepté :

- Droits de douane majorés pour les véhicules, motos, parfums cosmétiques et tabac
- Exemption de droits de douane pour certains produits : alimentaires de base, œufs, certains médicaments et vaccins humains et vétérinaires, certains engrais, etc..

Source : CNT

Lybie – Réouverture des lettres de crédit

Le Conseil National de Transition autorise de nouveau les banques à ouvrir des lettres de crédit pour les importations de certains produits : alimentaires de base et pour enfants, médicaments, matériaux de construction, vêtements et chaussures, etc...

Source : CNT

Maroc – Sécurité sanitaire des produits alimentaires

Le décret 2-10-473 relatif à la sécurité sanitaire des produits alimentaires comprend :

- Les modalités d'agrément et exploitation du secteur alimentaire
- Les conditions d'hygiène et de salubrité
- Les conditions d'importation, d'entreposage, d'emballage
- Les conditions relatives au moyen de transport de produits alimentaires périssables
- Les modalités de contrôle de conformité et d'analyse des denrées alimentaires ainsi que leur traçabilité
- Les modalités d'enregistrement et d'identification des animaux
- Les modalités de comptabilité des produits primaires d'origine végétales
- Les conditions applicables aux personnes manipulant les denrées alimentaires et aux produits de nettoyage.

Mexique – Petit électroménager

La nouvelle Norme obligatoire concernant les bouilloires électriques a été publiée au Journal officiel mexicain et entre en vigueur début Novembre 2011.

Source : Diario oficial de la Federacion

Moldavie – Méthodes d'analyse du vin

La Moldavie vient de publier une ordonnance concernant les méthodes d'analyse du vin qui entrera en vigueur le 04 Janvier 2012.

Source : Journal officiel moldave

Niger – Vérification de Conformité

Le Ministère du Développement Industriel, de l'Artisanat et du Tourisme du Niger a signé avec COTECNA un contrat pour la vérification de conformité des importations pour une durée de 5 ans.

Nigéria – Certificats

La National Agency for Food and Drug (NAFDAC) a publié une note imposant que les certificats de fabrication, de libre vente et sanitaires soient émis par les autorités officielles du pays de fabrication des produits.

Source : NAFDAC

Nouvelle-Zélande - Médicaments

Le Ministre de la Santé est autorisé désormais par l'amendement du 04 Août 2011 de la réglementation applicable aux médicaments d'émettre des avis d'interdiction de certaines substances.

Source : Douanes néozélandaises

Oman – Attestation complémentaire de non contamination par la dioxine

Cette attestation est demandée en complément des certificats sanitaires pour les produits tels que les œufs, le lait, la viande bovine fraîche et la viande de volaille.

Source : Site de l'exportateur

Paraguay – Licence pour l'importation de produits sidérurgiques

Une résolution du 13 Octobre 2011 du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Paraguay précise que l'importation de produits sidérurgiques relevant des nomenclatures douanières SH 7306.30 et 7306.61 nécessite l'obtention d'une licence automatique préalable. Entrée en vigueur le 13 Janvier 2012.

Source : Ministerio de Industria y comercio.

Qatar – Pièces détachées véhicules

Une circulaire impose depuis le 15/09/2011 la fourniture d'un certificat de conformité pour l'importation de certaines pièces détachées destinées aux véhicules à moteur (sont concernés pour l'instant, jantes freins et ceintures de sécurité).

Source : Ministère Qatari de l'Environnement

République démocratique du Congo - Marchandises prohibées

Le Ministère du Commerce a publié en juin dernier une liste actualisée des produits prohibés ou soumis à restrictions, à l'import et à l'export.

Interdiction d'importer certaines boissons alcoolisées, les déchets radioactifs et médicaments périmés, restriction d'importation sur le ciment gris et le sucre.

Source / Office Congolais de Contrôle.

Russie – Exonération de TVA

Le gouvernement russe a modifié la liste des produits importés en Russie en exonération de TVA. Sont concernés les équipements, pièces de rechange et matériaux utilisés dans le secteur ferroviaire et automobile.

Source : Journal officiel russe.

Sierra Leone – Inspection à destination

Les expéditions à destination de la Sierra Léone donnent lieu à une inspection à destination.

Syrie – Suspension partielle de l'accord de coopération entre la CEE et la Syrie

Le Conseil de l'Union européenne du 02 Septembre 2011 a déclaré la suspension partielle de l'accord de coopération conclu entre la Communauté économique européenne et la République arabe syrienne qui concerne

- l'importation de pétrole brut et de produits pétroliers dans l'Union européenne si ceux-ci sont originaires de Syrie ; ou ont été exportés de Syrie
- le transport de pétrole brut ou de produits pétroliers si ceux-ci sont originaires de Syrie ; ou ont été exportés de Syrie vers tout autre pays.

Source : Journal officiel de l'Union européenne.

Tunisie – Equipements et pièces de rechange nécessaires à l'activité ferroviaire

Le Décret du 18 Mai 2011 a modifié la liste d'équipements et de pièces détachées nécessaires à l'activité ferroviaire et n'ayant pas de similaires fabriqués localement. Sont autorisés à être importés en exonération de droits de douane et taxes les verres trempés, les machines à percer les métaux. D'autres produits de la liste ont été supprimés.

Source : Journal officiel de la République tunisienne

Turquie – Taxation des boissons alcoolisées

Un Décret modifie les droits d'accise et la taxe minimale fixe spéciale sur les boissons alcoolisées (nouveaux taux en vigueur depuis le 12/10/2011)

Source : UBIFRANCE Istanbul

Union européenne - Traçabilité

Un nouveau règlement fixe les exigences de traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale et s'appliquera à compter du 01 Juillet 2012.

Uruguay – Véhicules d'occasion

Le gouvernement a prolongé à nouveau de 180 jours l'interdiction d'importer des véhicules d'occasion.

Source : Ministerio de Industria, Energia y Minería

Vietnam – Licence d'importation

Une circulaire établit depuis le 01/08/2011 la liste exhaustive des produits dont l'importation est soumise à l'obtention préalable d'une licence auprès du Ministère de l'Information et des communications. Sont notamment concernés les transmetteurs receveurs radio et VHF.

Source : Gazette officielle.

Pour toute information complémentaire relative à ces réglementations, nous pouvons effectuer pour vous une demande précise de renseignement réglementaire auprès d'UBIFRANCE. N'hésitez pas à contacter Isabelle MAINIERI – isabelle.mainieri@cci21.fr.

DOSSIERS

Brésil – Conjoncture

Pour les deux prochaines années, la croissance économique devrait légèrement passer en dessous des 4%.

On peut déjà constater que la consommation domestique n'est plus aussi puissante depuis quelques temps. Selon l'OCDE, le Brésil doit poursuivre les réformes qu'elle a déjà engagées « pour dopper la croissance à long terme, encourager l'investissement et réduire la pauvreté ».

En effet, depuis quelques mois, les échanges internationaux ne progressent plus aussi vite : les exportations qui avaient progressé de 40% en 2010, n'ont augmenté que de 22% sur les 10 premiers mois de 2011 et les importations, après avoir augmenté de 50% en 2010, n'affichent que +18% fin Octobre 2011. La balance est restée positive, de 15,6 milliards en 2010 à 18 milliards fin Octobre 2011.

La France est passée de la 9^{ème} à la 10^{ème} rang des fournisseurs du Brésil avec une part de marché de 2,4% et est désormais devancée par l'Inde (2,68%) qui talonne l'Italie (2,69%). Les Etats Unis et la Chine, aux 2 premières places, affichent respectivement 15% et 14,5%.

Le Brésil dans le cadre de l'organisation de la Coupe du Monde de Football en Juin 2014 et des Jeux Olympiques d'été en 2016 prévoit de grands travaux d'infrastructures qui soutiendront l'économie du pays. Entre ces deux dates, les élections présidentielles et législatives se tiendront en Octobre 2014.

Union européenne – Information des consommateurs sur les denrées alimentaires

Le règlement européen concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires a été publié le 22 Novembre 2011.

L'objectif était d'adapter les dispositions en matière d'information aux exigences des consommateurs et aux pratiques commerciales qui ont évolué, d'empêcher les pratiques trompeuses et d'améliorer les informations sur les denrées alimentaires et la lisibilité de l'étiquetage.

Les modifications portent notamment sur l'indication de la valeur nutritionnelle des aliments (certaines caractéristiques nutritionnelles doivent être mentionnées), la mention de l'origine (pour la viande fraîche porcine, ovine, caprine et de volaille), la taille des caractères (taille minimum exigée), la liste des ingrédients (les nanomatériaux manufacturés devront être indiqués), les allergènes, la vente à distance (les informations devront apparaître sur le support de vente à distance) ou par d'autres moyens.

Source : UBIFRANCE.

BREVES

Algérie – Limitation durée validité Registre du Commerce

Le Centre National du Registre du Commerce a fixé à 2 années la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré pour l'exercice des activités relevant des deux secteurs suivant :

- Importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état à l'exception des opérations d'importation réalisées pour son propre compte par tout opérateur économique dans le cadre de ses activités de production, de transformation et/ou de réalisation, dans la limite de ses propres besoins
- Commerce de détail exercé par les commerçants étrangers, personnes physiques ou morales.

Les activités suscitées doivent être homogènes et relever d'un seul secteur d'activité. Le cumul sur un même registre du commerce des activités économiques des secteurs précités entre eux ainsi qu'avec d'autres secteurs n'est plus autorisé.

Pour ces deux secteurs d'activités, un nouveau modèle spécifique d'extrait du registre du commerce portant la mention de validité de deux années a été élaboré et sera désormais délivré par le CNRC aux opérateurs concernés.

Source : Centre national du Registre du Commerce.

Etats – unis :

Evocation d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne lors du sommet de Washington le 28 Novembre 2011.

Etats – unis :

Nouvelle adresse postale du TTB – Alcohol ans Tobacco Tax and Trade Bureau (Office and/ or Division)

1310 G Street, NW, Box 12

Washington, DC20005

Iran

Prochaines mesures de restrictions concernant le secteur énergétique.

Italie – Taux de TVA

Depuis le 17/09/2011, le taux de TVA est passé de 20 à 21%.

Source : Décret Loi N°138 du 11/08/2011.

Protectionnisme :

La commission européenne constate l'absence de progrès dans le démantèlement des barrières commerciales au sein du G20.

Russie – Nouveau membre de l'OMC

La Conférence ministérielle qui aura lieu du 15 au 17 décembre verra accéder la Russie en qualité de membre de l'OMC.

Dans le cadre de cette accession, la Russie a conclu 30 accords bilatéraux concernant l'accès au marché pour les services et 57 accords concernant l'accès au marché pour les marchandises portant notamment sur la réduction des droits de douane et les contingents tarifaires.

Syrie

De nouvelles sanctions européennes à prévoir (interdiction de prêts et d'aides financières à long terme, gel d'avoirs étendu).

Tanzanie

Entrée en vigueur d'un contrôle de conformité au 01.01.2012.

Thaïlande

Examen de la politique commerciale de ce pays par l'OMC.

Turquie - Hébergement et domiciliation de Sociétés françaises à Istanbul

La Chambre de Commerce Française en Turquie propose sur son site à Gayrettepe/Besiktas, non loin des axes routiers majeurs et des principaux quartiers d'affaires de la ville, des solutions d'hébergement et de location « clés en main » comprenant un accès 24h/24 -7j/7 à des bureaux et salles de réunion.

La plaquette de présentation est disponible sur [CCIFTurquieBusinessCentre-fr.pdf](#)

Source : CCIFT

Ukraine :

Signature d'ici la fin de l'année d'un accord de libre échange avec l'Union européenne.

Union européenne : Nomenclature combinée

La dernière version de la nomenclature combinée qui sert de base à la déclaration des marchandises et détermine le taux de droits de douanes applicable a été publiée par la Commission européenne et sera applicable au 01/01/2012.

Source : Commission européenne

Union européenne : Notes explicatives TVA

La Commission européenne a publié des notes explicatives sur les règles de facturation en matière de TVA.

Source : Commission européenne

FORMATION – ACTIONS COLLECTIVES - EVENEMENTS

FORMATION

Permanence des Douanes CCI21 – site de DIJON animée par Armelle CHARTREZ de la Direction régionale des Douanes.

Jeudi 12 Janvier 2012

Contact pour la prise de RDV : Emmanuelle GENTILHOMME – 03.80.65.92.71.

Emmanuelle.gentilhomme@cci21.fr

ACTIONS COLLECTIVES

CCIR BOURGOGNE /

CCI International Bourgogne

Industrie - ASIE – du 12 au 16 Mars 2012

Mission Malaisie, Indonésie, Thaïlande

Vins - WINE TOUR Suède, Finlande, Danemark du 06 au 10 Février 2012

Contact: international@bourgogne.cci.fr

Vins - PROWEIN aura lieu du 04 au 06 Mars 2012 à Düsseldorf, Allemagne

Contact : Yves Louaisil – y.louaisil@bourgogne.cci.fr

EVENEMENTS

TIC

Mobile World Congress, le Congrès international des solutions TIC aura lieu du 27 Février au 1^{er} Mars 2012 à BARCELONE.

CEBIT, le salon industriel des TIC aura lieu du 06 au 10 mars 2012 à Hanovre.

Une visite sur 2 jours est programmée au départ de l'Aéroport de Dijon.

www.agencentic.org pour de plus amples informations et demande de RDV technologiques.

Contact mission : Fanny PESSE, Agence NTIC – f.pesse@bourgogne.cci.fr

Service Règlementations et Formalités internationales

Une permanence sera assurée la semaine du 26 au 30 Décembre 2011 sur le site de DIJON. En revanche, le site de Beaune sera fermé cette même semaine.

CCI21 Règlementations et Formalités Internationales

Site de Dijon : Isabelle MAINIERI/ Emmanuelle GENTILHOMME 03.80.65.92.45/ 03.80.65.92.71

Site de Beaune : Maria PREVOST/ Soumia MOJTAHID - conseillère filière vin - 03.80.26.39.41/ 03.80.26.39.74

CCI INTERNATIONAL -Yves LOUAISIL – conseiller en développement international - 03.80.65.92.70